la démission du Président de la République, et la reprise par les ministres de leur démission pour assurer la transmission des pouvoirs.

Les présidents des Chambres ont été informés à onze heures.

Démarches auprès de M. Brisson

M. Viviani se rendra ce matin auprès de M. Brisson, président de la Chambre pour lui demander au nom du groupe socialiste 1° la mise en liberté de M. Gérault-Richard, 2° un congé pour M. Mirman.

Enfin pour savoir si malgré leur exclusion temporaire de la Chambre, MM. Jaurès et Rouanet auront le droit de prendre part aux travaux du Congrès.

On sait que le vote a lieu, pour l'Assemblée Nationale, à la tribune et par appel nominal.

Les socialistes ont donc intérêt à savoir si les quatre membres dont nous venons de parler peuvent participer au scrutin.

Il est douteux que M. Brisson puisse quelque chose soit en faveur de M. Mirman soit en faveur de M. Gérault-Richard.

Quant au cas de MM. Rouanet et Jaurès, il est plus simple. Leur exclusion, à notre avis, ne vise que les députés et non les membres de l'Assemblée nationale.

M. Jaurès dans la *Petite République* qui publiera ce matin un article très violent sur la crise ne part que demain pour Roannes. Il est même probable qu'il ne partira pas du tout si la réponse de M. Brisson est favorable à ses amis ou au congrès.

Il sera en outre question au cours de l'entrevue de M. Viviani avec M. Brisson, du cas de M. Hamelin qui lui aussi voudrait se rendre à Versailles, jeudi.

JOURNAUX PARISIENS

Le *Journal des Débats* qui paraît ce matin, constate que M. Casimir-Périer s'en va parce qu'il a éprouvé un mouvement de découragement et de dégoût en voyant que la majorité de la Chambre se dérobait à sa tâche. Il ajoute :

En présence des terribles périls que fait courir à notre pays l'audace croissante des révolutionnaires, la mollesse et l'inertie des modérés, la faiblesse d'une administration livrée aux influences radicales, en face de ces dangers peut-être y avait-il d'autres résolutions à prendre que celle d'une abdication.

Les Débats terminent en exprimant la profonde tristesse et les inquiétudes où le jette la nouvelle de la démission de Casimir-Périer.

**

La *Petite République* pour n'en pas perdre l'habitude, publie un manifeste signé « le groupe socialiste » et qui est l'œuvre de M. Jaurès.

Si M. Perrier s'en va, dit le manifeste, c'est pour toujours. Il s'en va vaincu en quelques mois par l'idée républicaine et socialiste. Il s'en va parce qu'il n'a pas senti en lui assez de volonté et de courage pour mener le combat que la réaction attendait de lui. Il s'en va parce que sous une allure impérieuse et une parole hautaine, se cachait mal une irrémédiable débilité de caractère. Il s'en va abandonnant en pleine bataille ses amis désemparés.

Quelle victoire pour le peuple ! Quelle victoire pour la République sociale...

La vérité c'est que voulant lutter contre nous il n'a trouvé autour de lui que des instruments pourris.

Il s'en va tué par la corruption même du régime dont il était le chef. Il s'en va aussi vaincu par les intrigues basses de son président du Conseil.

La débâcle du Président leur annonce et prépare la débâcle du capitalisme et de la réaction.

Les troubles de Roanne

Paris, minuit. — M. Jaurès, dès que la nouvelle de l'arrestation de M. Carnaud a été connue, est parti pour Roannes où il arrivera demain.

M. Chauvin, député guesdiste est également parti ce soir par le train de 8 heures.

**

Roanne, 11 heures soir. — Le procureur de la République a refusé de mettre en liberté M. Carnaud. M. Viviani doit venir vendredi pour le défendre.

LES PALMES ACADÉMIQUES

Paris, 16 janvier. — L'*Officiel* publiera aujourd'hui mercredi la liste des Palmes académiques accordées par M. Leygues. Cette liste contient 8 pages.

Au nombre des officiers de l'instruction publique figurent M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais et le général de division Zurlinden.

Grève monstre

New-York, 15 janvier. — Cinq mille employés des tramways se sont mis en grève.

La police a essayé de faire sortir les voitures, mais elle s'est empressée, devant l'attitude décidée des grévistes, de les faire rentrer au dépôt.

LA CHUTE DU CABINET
Et la Presse

Voici les commentaires de la presse parisienne au sujet de la chute du cabinet et de la situation qui en résulte :

PRESSE RÉPUBLICAINE

La Justice :

Après une séance assez embrouillée, le ministère Dupuy a été mis en minorité hier à la Chambre. Sa responsabilité n'était pas engagée dans [illegible] que la majorité parlementaire comprend plus ou moins vaguement le danger de la politique rétrograde où elle s'était laissée engager. C'est le gouvernement des ralliés qui succombe. Le vrai vaincu d'hier, c'est l'*esprit nouveau* de M. Spuller. — G. Clémenceau.

Le Radical :

Sur la chute du ministère Dupuy nous n'avons qu'un mot à dire :

Mieux vaut tard que jamais. Mais c'est bien tard. Le ministère Dupuy a fait à la République un mal dont elle se ressentira longtemps ; il laisse le désarroi dans le pays, l'anarchie dans l'opinion, le trouble dans les intérêts, la division dans le parti républicain. Il faudra à ses successeurs beaucoup de volonté, de vigueur et d'énergie pour réparer le mal qu'a fait cet homme néfaste.

Le Rappel :

Mis en minorité de 22 voix, après une série de votes incohérents et contradictoires, le cabinet que présidait M. Charles Dupuy est démissionnaire, sans que du débat qui a précédé cet accident il résulte une indication sérieuse, utile ; sans que la Chambre ait pu formuler une politique, une volonté, sans qu'il soit possible — pas plus après qu'avant la disparition du ministère — de dire où est la majorité et s'il y en a une.

Le Matin :

Quelles indications M. le président de la République peut-il trouver dans la question engagée, dans le langage tenu à la tribune, dans le nom des orateurs qui ont pris part au débat, dans le vote de l'ordre du jour présenté par M. Krantz ? Doit-on faire un ministère de protestation contre l'arrêt d'un tribunal suprême ?

La situation est absurde, presque ridicule.

Le seul fait qui résulte de ces scrutins à pointage et contradictoires, c'est qu'il n'y a aucune majorité stable et précise dans la chambre.

Pour la première fois, M. le président de la République se trouve aux prises avec la difficulté de constituer un ministère. Pour son début, M. Casimir-Perier devra résoudre une crise des plus vagues et des plus obscures.

Les bons citoyens doivent avoir confiance en sa sagesse et en sa prévoyance.

L'Éclair :

Le ministère de demain, quel sera-t-il ? Un homme, un seul paraissait indiqué à l'heure actuelle, car il est le seul qui ait reçu, à deux reprises, un témoignage officiel de la confiance de la Chambre : l'honorable M. Henri Brisson.

Nous avons cependant de bonnes raisons de croire que M. Brisson déclinera toutes les offres qui pourraient lui être faites — et qui lui seront faites — en ce sens et qu'il indiquera M. Léon Bourgeois

Il convient de remarquer, en effet, que la majorité de gauche et de gauche radicale — et que tous les députés de l'union progressiste — groupe auquel app rtient, pour ne pas dire qu'inspire M. Léon Bourgeois — ont voté contre le gouvernement.

Les applaudissements de la Chambre ont bien désigné M. Barthou ; mais outre qu'on ne constitue pas un ministère sur des applaudissements, M. Barthou est encore bien jeune pour assumer la charge du pouvoir.

C'est donc sûrement un ministère Léon Bourgeois qu'indiquera M. Brisson.

L'Événement :

On se demande quelle va être la posture du nouveau ministère en face de cette anarchie parlementaire. S'il tente de résister au flot, il sera brisé. S'il lui obéit, où nous conduira-t-il ? Les dernières nouvelles ramènent aux affaires M. Léon Bourgeois. Ce cabinet essaierait une tentative suprême de concentration. Nous nous garderions bien de le décourager. Sa tâche est bien rude et trop périlleuse. Mais il est temps que les partis et les individus abjurent leurs haines et leurs colères et qu'ils pensent à la République. Sinon, c'est la République qui finira par payer le prix de leurs aberrations, de leurs scandales et de leur impuissance. — Edmond Magnier.

Le Journal :

Nous voyons plus haut que le ministère Dupuy — et que celui qui lui succédera. Ce qui nous préoccupe, c'est l'état anarchique actuel — qui nous pousse vers une situation inextricable. De cette situation, ni un ministère Bourgeois, ni un ministère Waldeck-Rousseau ne nous sortiront. Il y aura peut-être une accalmie. Mais de solution — point.

La Lanterne :

La République était suspendue entre un coup de la réaction et une révolution.

Il était temps qu'une situation aussi trouble, aussi précaire prît fin, et qu'un gouvernement réparateur vînt rétablir l'ordre, la paix, la tranquillité nécessaire à l'évolution du progrès démocratique et social.

PRESSE RÉACTIONNAIRE

Le Soleil :

C'est la concentration républicaine qui est victorieuse en somme. Après l'élection Brisson, on savait que les jours du ministère étaient comptés. Il n'y avait plus de majorité pour le ministère Dupuy dans une Chambre où l'on avait laissé M. Brisson se faire élire président de la Chambre sans même essayer de lui opposer un concurrent. Nous ne nous étions pas trompés en disant après cette élection Brisson que les modérés étaient aplatis et que le ministère n'avait plus longtemps à vivre. L'événement n'a pas tardé à confirmer nos prévisions.

Le Figaro

Au surplus, la rupture finale n'a guère attristé personne ; dans le centre peut-être, et encore.

Le groupe progressiste triomphe déjà et annonce la naissance prochaine d'un ministère Bourgeois et salue la concentration enfin ressuscitée.

Tout arrive et, la semaine dernière, un cabinet Bourgeois ne semblait pas autrement invraisemblable. On disait bien qu'il lui serait plus difficile de naître que de vivre ; on lui prédisait, dans le cas où il viendrait au monde, une existence orageuse et courte ; mais enfin l'élection présidentielle de M. Brisson paraissait donner tort à ces Cassandre.

Le Gaulois :

Pour la première fois, M. Casimir-Périer, qui jusqu'ici s'était confiné dans le côté décoratif de son rôle, va se trouver en scène pour résoudre sa première crise ministérielle.

Nous lui souhaitons bonne chance ; mais nous serions mieux à notre place qu'à la sienne. Car tirer quoi que ce soit de raisonnable de cette Chambre incohérente nous paraît excéder les forces humaines. — J. Cornély

L'Autorité :

Mais, si dans la séance qui nous occupe ils ont affirmé, encore une fois, d'une façon saisissante, leur force, s'ils sont sur la grande route du pouvoir, s'ils y parviendront certainement, les socialistes ne sont pas encore à même d'occuper officiellement le gouvernement.

Une seule chose est certaine, résulte manifestement de la dernière séance, c'est que nous sommes plongés dans le plus effroyable des gâchis, un gâchis inextricable et immense, dont on ne discerne pas la fin, qui ne laisse entrevoir aucune issue.

C'est le chaos ; et, dans ce chaos, une seule force agissante : le socialisme.

La Libre Parole :

En réalité, et c'est là le point qu'il est utile de préciser, le ministère est tombé hier, pour avoir refusé de défendre les droits de l'État.

PRESSE SOCIALISTE

L'Intransigeant :

Il y a quelques jours, la plupart des républicains sincères rentraient dans leurs circonscriptions et se contaient entre eux leurs tristes impressions, constatant les progrès de l'esprit nouveau. Il est incontestable qu'ils ont pensé au péril clérical grandissant, quand ils ont aidé à culbuter ce ministère pourri.

La Petite République française :

Le ministère Dupuy avait, pendant huit mois, vécu de l'équivoque.

Il en meurt.

Depuis son arrivée aux affaires, il avait réussi à se mettre successivement à dos tous les partis. Progressiste avec M. Poincaré, rétrograde avec M. Dupuy, suspect aux modérés par ses velléités de réformes fiscales, insolérable aux républicains sincères par ses entreprises contre la liberté et le suffrage universel, il tombe, à la satisfaction générale, frappé dans le dos par un des siens. — A. Millerand.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Ville de Paris (1869)

Le numéro 208.415 gagne 200.000 fr.
Les numéros 326.033 — 398.312 — 643.972 — 375.850 gagnent chacun 10.000 fr.
Les numéros 549.668 — 190.891 — 67.978 — 433.312 — 469.772 — 659.592 — 667.673 — 630.102 — 409.609 295.120 gagnent chacun 1.000 fr.
10.968 titres sont remboursables au pair.

Les sous-officiers rengagés

Le général Mercier, ministre de la guerre, vient d'adresser aux gouverneurs de Paris et de Lyon et aux commandants de corps d'armée une circulaire sur la situation des sous-officiers rengagés, auxquels des avantages considérables sont faits sous le rapport matériel, avantages qui, toutefois, ne suffiraient pas à les retenir sous les drapeaux si l'on ne s'inquiétait de relever en même temps leur situation morale.

Si, dans la plupart des corps de troupe, dit le général Mercier, où la bienveillance des chefs se concilie avec la fermeté du commandement, les officiers rivalisent pour assurer aux rengagés, avec le bien être auquel ils peuvent prétendre, la considération qu'ils méritent, et il est à désirer que cette manière d'agir se généralise et que partout les sous-officiers rengagés soient traités au point de vue du service, avec les égards auxquels ils ont droit, en raison du nombre des années qu'ils ont passées au régiment.

Le ministre invite en conséquence les officiers généraux et chefs de corps à employer tous les moyens dont ils disposent pour rehausser la dignité des sous-officiers rengagés, en leur laissant une plus grande initiative et en augmentant leur part de responsabilité et d'autorité.

Le ministre de la guerre attache la plus grande importance à relever leur prestige, ce qui contribuera à augmenter leur nombre et à fortifier ainsi l'édifice militaire dont ils sont, après le corps des officiers de troupe, le plus solide fondement.

A chaque assemblée générale il sera rendu compte, dans le rapport d'ensemble de chaque corps, de l'application des mesures prescrites par la présente circulaire et des résultats obtenus.

Photographie artistique Victor HERMANT
165, GRANDE-RUE ROUBAIX
12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime
Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs la douzaine avec prime.

Chronique Régionale

Les votes de nos députés

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais.

1° *Dans le scrutin sur le projet de résolution de M. Millerand*, « Nomination d'une commission pour l'examen de la mise en accusation d'un ancien ministre. » (Adopté par 263 voix contre 225.)

— *Ont voté pour* : MM. Basly, Carpentier-Risbourg, Coget, Defontaine, Dubois, Dron, Evrard-Eliez, Guesde, Guillemin, Hayez, Jung, Lamendin, Lemire, Lepez, Michau, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

Ont voté contre : MM. Boudenoot, Cochin, Fanien, Graux, Jonnart, Ribot, Rose.

Se sont abstenus : MM. Adam, Le Gavrian, Loyer, de Montalembert, Pierre Legrand, Plichon, des Rotours, Taillandier.

2° *Dans le scrutin sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de MM. Pourquery de Boisserin, Bazille et Delpeuch*, qui est ainsi conçu :

« La Chambre invite le gouvernement à défendre rigoureusement les droits de l'État que l'arrêt du Conseil d'État, en tranchant la question d'espèce, n'a pu compromettre. » (Adopté par 283 voix contre 231.)

Ont voté *pour* : MM. Basly, Carpentier-Risbourg, Coget, Defontaine, Dron, Dubois, Evrard-Eliez, Guillemin, Guesde, Havez, Jung, Lamendin, Lepez, Pierre Legrand, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Cochin, Dussaussoy, Fanien, Jonnart, Le Gavrian, Loyer, de Montalembert, Plichon, des Rotours, Ribot, Taillandier.

Se sont *abstenus* : MM. Lemire et Rose.

⁂

3° *Dans le scrutin sur la priorité demandée par M. Pourquery de Boisserin, Bazille et Delpeuch*, en faveur de leur ordre du jour. (Accordé par 283 voix contre 231.)

Tous les députés ont voté *contre*, sauf MM. Basly, Carpentier-Risbourg, Coget, Defontaine, Dron, Dubois, Evrard Eliez, Guesde, Guillemin, Hayez, Lamendin, Lepez, Michau, Pierre Legrand, Sirot-Mallez et Weil-Mallez, qui ont voté *pour*.

Se sont *abstenus* : MM. Dussaussoy, Fanien et Graux.

⁂

4° *Sur l'ordre du jour pur et simple* (interpellation de M. Millerand), repoussé par 266 voix contre 250 :

⁂

Ont voté *pour* : MM. Basly, Carpentier-Risbourg, Coget, Defontaine, Dubois, Dron, Evrard-Eliez, Guesde, Guillemin, Hayez, général Jung, Lamendin, Lepez, Michau, Pierre Legrand, Sirot-Mallez et Weil-Mallez.

Nos autres députés ont voté *contre*.

5° *Sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Trélat* (interpellation Millerand) ainsi conçu :

« La Chambre respectueuse du principe de la séparation des pouvoirs passe à l'ordre du jour. (Repoussé par 263 voix contre 241).

Ont voté *pour* : MM. Adam, Boudenoot, Cochin, Dussaussoy, Fanien, Graux, Jonnart, Le Gavrian, Loyer, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, Des Rotours, Taillandier.

Ont voté *contre* : Tous nos autres députés.

⁂

6° *Sur l'ordre du jour de M. Camille Krantz* (interpellation Millerand) ainsi conçu :

« La Chambre, réservant les droits de l'État, passe à l'ordre du jour. »

(Adopté à l'unanimité de 314 voix.)

Ont voté *pour* : MM. Basly, Carpentier, Risbourg, Coget, Defontaine, Dron, Dubois, Evrard-Eliez, Guesde, Guillemin, général Jung, Lamendin, Lemire, Lepez, Michau, Pierre Legrand, Sirot-Mallez et Weil-Mallez.

M. Boudenoot était *retenu* à la commission du budget.

Les autres députés se sont *abstenus*.

M. LE GÉNÉRAL JUNG

Nous avons annoncé la démission du général Jung, député de Dunkerque, de ses fonctions de président de la *Ligue latine*.

A ce sujet, une réunion des membres du comité de la Ligue franco-italienne a eu lieu hier, à la mairie du 9e arrondissement, sous la présidence du docteur Girard, député de Riom, assisté de M. Raqueni, secrétaire général de la ligue. On a donné lecture de la lettre suivante que M. Tiberi, président de la Société de la paix de Pérouse, a adressée au général Jung :

Honoré général Jung,

La Société pour la paix et l'arbitrage international de Pérouse a appris avec un grand regret votre démission de la présidence de la Ligue latine et, en son nom, je vous exprime l'espérance que votre décision ne sera pas irrévocable et que dans l'avenir ne nous fera pas défaut l'autorité de votre coopération au maintien des bons rapports entre les peuples latins.

Si les hommes de votre degré montraient n'avoir plus de confiance dans le succès de notre cause, que le devrait être le [illegible] de ceux qui trouvaient dans de hautes personnalités le guide, l'encouragement et l'éperon ?

Je ne me permets pas de discuter les motifs de votre détermination. Quels qu'ils soient, je dois les considérer comme graves, puisqu'ils ont pu déterminer un homme de votre noblesse. Mais néanmoins, illustre général, laissez-nous espérer qu'au-dessus de ces motifs et de votre cœur généreux planera et prévaudra le très haut idéal qui, depuis tant d'années, s'est mis en marche et unit dans un grand dessein tous les fils de la mère latine.

Du reste, la condamnation du capitaine Romani, comme l'acquittement d'Angoulême, ne sont que des cailloux sur notre route. Écartons-les sans nous arrêter, sans interrompre notre marche vers le triomphe de la justice et du droit.

Léopold Tiberi,
Président de la Société de la paix et de l'arbitrage de Pérouse.

MM. Girard, Musset, Raqueni, Rosa, Eschenauer ont parlé dans le même sens. La réunion a décidé qu'une commission se rendra auprès du général Jung pour le prier de retirer sa démission.

Chronique Locale
ROUBAIX

Chronique industrielle

Depuis les premiers jours de 1895, les cours des laines se sont soutenus, ce qui semble être l'indice d'une reprise dans les affaires de notre industrie.

Les stocks qui avaient fourni un mouvement assez accentué vers la fin de 1894, ont peu donné ces derniers temps.

Toute notre activité s'est concentrée sur la livraison des commissions d'été. Commissions qui suivent une marche absolument normale dans les livraisons.

L'armure mohair fournit en ce moment certains articles fort demandés qui ont même procuré des suppléments de commissions, ce qui nous ferait augurer de la vogue des genres en armure mohair.

Il est certaines maisons qui devant les suppléments d'ordres ont dû demander plusieurs mois de temps pour la livraison de quelques genres.

Si cette reprise s'accentue, l'année 95 que nous souhaitons plus clémente que 94, sera certainement de beaucoup supérieure.

Il est vrai que ce n'est pas le moment d'escompter l'avenir, l'année est longue et des surprises peuvent nous être réservées.

Un coup de brosse S. V. P.

L'étranger qui visite chez nous doit en repartir emportant une bien piètre idée de la propreté proverbiale du Nord, quand il a parcouru nos rues.

On ne marche pas, on patauge dans une boue gluante ou dans des mares infectes. La Grand'Place est un bourbier, la rue Neuve une fondrière, la rue de la Gare un marais. Dans la rue St-Georges les canards pourraient barboter, dans la Grand'Rue les anguilles pourraient vivre. Pour faire le tour des Halles il faudrait une barque. Indistinctement toutes nos rues sont d'une malpropreté repoussante.

Tout cela faute d'un coup de brosse donné à propos. En employant quelques ouvriers sans ouvrage au nettoyage de nos rues, la municipalité ferait deux bonnes choses. Elle donnerait du pain à quelques familles et permettrait aux habitants de circuler en ville sans être munis de bateaux en guise de souliers.

Si c'était en été nous aurions des balayeuses parcourant les rues en soulevant des nuages de poussière et ce parce que le besoin ne s'en ferait pas sentir. Actuellement nous pataugeons partout, qui donc fera donner un coup de brosse sinon partout, tout au moins dans les rues avoisinant la Grande Place et surtout sur celle-ci.

Bouchée de pain

Pendant les journées de vendredi et samedi la *Bouchée de pain* a distribué 780 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 1090 soupes et portions de pain aux enfants des écoles.

Dans la salle du *refuge de nuit* 29 lits sur 29 ont été occupés.

Un don au Bureau de bienfaisance

Nous apprenons que M. le directeur de la Banque de France a fait verser au Bureau de bienfaisance, une somme de 300 francs pour être distribué en secours extraordinaires.

Concert d'hiver de la Grande Harmonie

La grande fête hivernale que la *Grande Harmonie* offre à ses membres honoraires, définitivement fixée au mardi 22 janvier prochain.

Cette fête toujours très recherchée aura lieu dans la salle du Grand-Théâtre qui, comme toujours se trouvera trop petite.

Les portes du théâtre seront ouvertes à 7 heures 1/2 et le concert commencera à huit heures très précises.

M. Koszul, directeur de la Grande-Harmonie et son état major, depuis plusieurs jours donnent tous leurs soins pour que cette soirée surpasse, si possible, toutes celles qui l'ont précédées.

Sont portés au programme : Mlle Baldo, cantatrice des Concerts colonnes à Paris, M. Noté, baryton du Grand-Opéra de Paris, M. Jules Delsart, professeur de violoncelle au Conservatoire de Paris, Mlle Wissocq, de l'Odéon, Mlle Varly, MM. Coreaglia, Gerval, de l'Odéon et M. Meyer, éminent pianiste, compositeur bien connu de nos concitoyens. Enfin, la Grande-Harmonie elle-même qui, sous la conduite de son dévoué chef, M. Koszul fera, comme toujours merveille.

Arrestation

M. le commissaire du IVe arrondissement a procédé à l'arrestation d'un sieur Louis Barthelemy, 73 ans, chanteur ambulant, demeurant « A la Clef d'Argent, rue du Chemin de fer, inculpé d'outrage à la pudeur envers une fillette de cinq ans.

L'attentat avait été commis chez Mme Julienne Gadenne, cabaretière, 41, rue Archimède.

Arrestation d'un expulsé

Dans l'avant-dernière nuit, les agents de sûreté Gauthier et Planckaert ont arrêté rue Turgot le nommé Pierre-Armand Lambaerde, 41 ans, expulsé de France depuis 1881.

Rue Montagne

Article 1er. — La rue Montagne comprise entre les rues Lacroix et Galvani, est classée dans le réseau des voies publiques municipales de ladite ville de Roubaix.

Ses alignements et son nivellement sont et demeurent fixés conformément aux indications des plans et profils spéciaux dressés par M. le directeur du service de la voirie et qui resteront annexés au présent arrêté.

Art. 2. — Il sera procédé suivant les lois et règlements en vigueur en tout ce qui pourra concerner soit les réparations d'entretien, soit les démolitions pour cause de vétusté des bâtiments qui excèdent les alignements ainsi arrêtés, soit les terrains à occuper par la voie publique ou les particuliers, soit enfin les indemnités qui seront dues de part et d'autre pour la cession de ces terrains.

Art. 3. L'engagement sus-visé des propriétaires riverains, en date du 14 août 1889 est approuvé et rendu exécutoire.

Art. 4. Est approuvé, le projet montant à 8.800 francs, adopté par le conseil municipal de Roubaix dans sa délibération sus-visée pour l'exécution des travaux dont il s'agit.

Art. 5. Ces travaux feront l'objet d'une adjudication publique dont le procès-verbal sera soumis en double expédition à notre approbation.

Art. 6. Des travaux supplémentaires ne pourront être exécutés qu'après avoir été autorisés par une délibération du conseil municipal dûment approuvée.

Art. 7. M. le Maire de Roubaix est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rues de Bavai et Lafontaine

Article 1er. — Les rues de Bavai et Lafontaine, (sections sus-désignées) sont classées dans le réseau des voies publiques municipales de la dite ville de Roubaix.

Ses alignements et son nivellement sont et demeurent fixés conformément aux indications des plan et profil spéciaux dressés par M. le Directeur du Service de la Voirie et qui resteront annexés au présent arrêté.

Art. 2. — Il sera procédé suivant les lois et règlements en vigueur en tout ce qui pourrait concerner soit les réparations d'entretien, soit les démolitions pour cause de vétusté des bâtiments qui excèdent les alignements ainsi arrêtés, soit les terrains à occuper par la voie publique ou les particuliers, soit enfin les indemnités qui seront dues de part et d'autre pour la cession de ces terrains.

Art. 3. — L'engagement sus-visé des propriétaires riverains, en date du 27 décembre 1893, est approuvé et rendu exécutoire.

Art. 4. — Sont approuvés, les projets montant à 18.000 fr., adoptés par le Conseil municipal de Roubaix dans sa délibération sus-visée pour l'exécution des travaux dont il s'agit.

Art. 5. — Ces travaux feront l'objet d'une adjudication publique dont le procès-verbal sera soumis en double expédition à notre approbation.

Art. 6. — Des travaux supplémentaires ne pourront être exécutés qu'après avoir été autorisés par une délibération du conseil municipal dûment approuvée.

Art. 7. — M. le maire de Roubaix est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'Union Dramatique Roubaisienne

Le cercle l'*Union Dramatique Roubaisienne* qui a son siège rue Decrème, 162, se rendra dimanche prochain, à La Madeleine pour y prendre part au concert donné par la fanfare de cette ville. Mlle Alice Raimbert, MM. Emile Vanpoucke, Léonard Sanctorum, Henri Leveugle, s'y feront entendre dans des monologues, chansonnettes et romances.

De plus, l'Union Dramatique jouera les deux pièces suivantes, qui ont déjà eu grand succès sur les scènes roubaisiennes :

1. *Divorçons-nous !* — 2. *Les Gardes-Champêtres.*

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX
5, rue du Château, 5

Séances des 12 et 13 Janvier 1895

Versements

Roubaix, Samedi	152 dép.	dont	19 nouv.		28.762 »
Id. Dim.	236	—	45	—	47.303 »
Lannoy	40	—	8	—	6.373 »
Croix	10	—	1	—	1.880 »
Wattrelos	23	—	2	—	5.145 »
Ascq	6	—	3	—	2.168 »
Totaux	466		78		91.631 »

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 32

La Margot
GRAND ROMAN DRAMATIQUE
PAR
MARC MARIO

Elle avait pris une résolution, une résolution que l'amour maternel dont elle était pleine lui avait dictée : elle avait résolu de ne vivre que pour son enfant.

Et elle se consacra entièrement à lui.

Elle possédait de son chef une soixantaine de mille francs outre les cent mille francs qu'Albert de Bellegarde avait donnés à son fils ; c'était ainsi qu'il fallait pour vivre largement. — Aucun souci, aucune préoccupation ne devait la distraire de l'amour de son enfant.

Aimer de nouveau ! — Elle repoussait cette pensée avec horreur.

Certes, les adorateurs ne lui auraient pas manqué. — Parmi les amis du comte de Bellegarde il y en eut plusieurs qui cherchèrent à se rapprocher de l'adorable jeune femme, le jour où ils la virent seule et abandonnée. — Sa beauté eût été capable d'inspirer à plusieurs des sentiments sincères d'amour.

Mais elle avait trop souffert et elle ne voulait plus aimer. — Dans son sentiment, elle [illegible] tous les hommes dans le même [illegible] de fausseté de cœur, de légèreté et d'inconstance ; elle se disait qu'étant tous les mêmes, ils avaient tous la même versatilité d'esprit, s'attachant avec la même facilité qu'ils se détachaient ensuite de l'objet de leur amour pour s'attacher ensuite à un autre.

Elle fit plus encore.

Elle voulut s'isoler complètement du monde [illegible] portée à une sorte de [illegible] et elle voulait s'enfermer toute [illegible] amour maternel.

Elle quitta le logement qu'elle occupait.

Elle quitta Paris, même.

Elle vint avec son fils s'établir à Angers, dans un modeste appartement, où elle résolut de vivre seule et ignorée.

En même temps, Camille qui avait été autrefois fort pieuse et pleine d'esprit religieux, s'approcha de nouveau de l'église qu'elle avait désertée, espérant trouver dans la dévotion et dans la prière une compensation aux joies du cœur qui lui avaient fait défaut.

Dès ce jour, elle n'entendit plus parler d'Albert de Bellegarde, et lui-même ne sut jamais ce qu'elle était devenue.

Camille vécut ainsi pendant plusieurs années.

Elle éleva elle-même son fils. — Elle était son précepteur, comme elle était sa mère. Elle formait son esprit et son cœur.

Jamais elle ne lui avait dit un mot de son père et l'enfant dans sa naïveté candide, ne sachant que ce que sa mère lui avait enseigné, ignorait qu'il avait eu un père.

Un grand malheur devait frapper Camille.

Son fils avait huit ans et demi et elle l'avait vu grandir avec joie, s'applaudissant de son bonheur, quand tout à coup l'enfant tomba sérieusement malade.

Une fièvre typhoïde se déclara.

Alors, la mère se révéla plus fortement encore en elle. — Elle aurait accompli des prodiges pour guérir son fils.

Tout ce qu'elle pouvait faire devait être inutile. — Le pauvre petit mourut après dix sept jours d'une douloureuse maladie.

Devant le cadavre de son fils, la malheureuse Camille crut qu'elle deviendrait folle !

En vain demanda-t-elle au ciel de la frapper à son tour, de l'enlever à la terre où elle n'avait plus rien qui la retenait et de la réunir à son fils dans la tombe. Les prières et les supplications furent vaines.

Elle songea à se détruire. — Elle acheta du charbon et voulut se réfugier dans la mort en s'asphyxiant. — Mais elle réfléchit et le suicide s'éloigna de sa pensée, chassé par les principes religieux qu'elle avait dans le cœur.

Elle pleurait nuit et jour.

Qu'allait-elle devenir seule, sans but et sans affection ?

Elle passait des journées entières sur la tombe de son enfant. Il lui semblait qu'elle se rapprochait ainsi de lui.

Elle aurait voulu que la mort la saisît quand elle était là et qu'on la trouvât morte, baisant pieusement le nom du bien-aimé gravé sur la pierre tumulaire. — La mort fut sourde à ses vœux !

Camille, mue par un sentiment d'une délicatesse inouïe, ne voulut pas profiter de la donation que le comte de Bellegarde avait faite à son fils. Les cent mille francs devenaient sa propriété le jour de la mort de l'enfant. Elle ne les voulut pas. Cet argent lui faisait horreur maintenant.

Elle s'adressa à un prêtre qu'elle avait pris pour directeur de conscience et qui connaissait déjà toute son histoire. Elle lui dit sa résolution de se défaire de cette fortune. Elle lui demanda un conseil.

Le prêtre lui proposa de donner cette somme aux pauvres.

Camille accepta.

Elle en fit deux parts : l'une pour les pauvres d'Angers, l'autre pour ceux de Lyon, sa ville natale. — Le prêtre se chargea de faire dresser les actes de donation et l'archevêché de Lyon et l'évêque d'Angers entrèrent en possession.

Quelque temps après, Camille vint retrouver son confesseur.

Elle avait trouvé un moyen de sortir de la vie. — La pensée lui était venue de se faire religieuse, de quitter le monde et de se réfugier avec son immortelle douleur sous le voile pieux des filles de charité.

Le prêtre l'encouragea dans cette pieuse résolution et il s'offrit à faire lui-même les démarches pour la faire admettre dans la confrérie des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Après avoir subi un stage de quelques mois comme postulante à l'hôpital militaire d'Angers, Camille Mornay prit définitivement le voile et prononça ses vœux.

Sa fortune personnelle fut donnée à la confrérie, que l'évêque autorisa à l'accepter.

La malheureuse jeune femme sentait qu'elle pouvait être désormais heureuse encore. — Cette vie de dévouement des filles de charité était bien faite pour elle qui était née pour l'amour et qui, deux fois, avait été frappée dans ce qu'elle avait de plus cher.

Elle était ravissante sous la large cornette blanche qui donnait à sa délicate beauté une coloration mystique, tandis que la peine qui avait pâli son teint et modifié l'expression de son visage ajoutait encore à ses charmes.

En prenant le voile, elle avait pris le nom de sœur Germaine.

— Germaine était, d'ailleurs, un de ses prénoms.

La nouvelle religieuse de Saint-Vincent-de Paul n'était âgée que de vingt-six ans.

⁂

Après avoir été dans divers hospices, la sœur Germaine se trouvait attachée à l'hôpital militaire de Saint-Georges, à Besançon, quand éclata la guerre entre la France et la Prusse.

Elle donnait avec dévouement les soins aux nombreux blessés que l'armée de l'Est évacuait sur la ville forte, où arrivait chaque jour de nombreux détachement.

Un jour, un convoi de blessés arriva. Il était conduit par le comte de Bellegarde, qui, à cette époque, avait épousé depuis peu de temps, la fille de son ami le comte de Cabannes, sa pupille.

En présence, les deux amants éprouvèrent l'un et l'autre une secrète impression.

Fut-ce des remords ou des regrets qui naquirent subitement dans l'âme du comte ?

Son cœur que Marguerite de Cabannes avait formé à l'amour était-il pris d'une affection réelle pour cette maîtresse qu'il n'avait pas aimée autrefois ? — Se sentait-il enflammé d'amour, maintenant qu'il la retrouvait sous la cornette blanche et sous la robe de bure des filles de charité ? — Fut-il séduit en la voyant ainsi, aussi belle qu'autrefois, plus belle malgré les années qui loin de flétrir son adorable visage, l'avaient transformé comme sous l'action d'une ère nouvelle et vigoureuse.

Et elle, que se passait-il en son âme ?

Comprit-elle en retrouvant l'homme qu'elle avait aimé, l'amant de sa dix-huitième année, que l'amour qu'elle avait éprouvé pour lui vivait encore.

Si elle avait eu son fils vivant, peut-être l'amour maternel aurait-il empêché tout autre sentiment de vivre et de renaître en elle. Mais elle était seule.

Il leur fallut peu de chose pour découvrir mutuellement ce qui se passait dans leurs cœurs.

A la première entrevue qu'ils eurent, ils se le dirent.

Depuis qu'il avait reconnu Camille sous le nom de sœur Germaine, le comte de Bellegarde se sentait animé du brûlant désir de la posséder encore. — Il s'interrogea et il reconnut qu'il l'aimait.

Le souvenir du passé, la vue de sa beauté qu'elle avait conservée tout entière, son âge si bien en rapport avec le sien, tout se concerta pour l'enflammer.

Il aimait encore sa Camille. — Il l'aimait éperdument.

Pour elle, il était prêt à tout, même à trahir ses devoirs d'époux et à abandonner l'adorable jeune femme qui s'était donnée à lui et qui portait son nom.

L'amour que Marguerite avait fait éclore dans cette âme de débauché subissait une transformation. — Il subsistait plus ardent, plus impérieux, plus cruel, mais il changeait d'objet.

C'était Camille, c'était la sœur Germaine qu'il aimait.

Il fallait qu'il la vît seule. — Il avait compris en la voyant qu'elle aussi l'aimait toujours et, en réfléchissant à ce qui s'était passé, il pensa que le voile religieux avait été pour elle un refuge contre le désespoir auquel son abandon l'avait livrée. — Cet acte lui-même, cette vocation religieuse si subitement née ne lui prouvait-elle pas, d'après son interprétation, que Camille n'avait pas cessé de l'aimer.

L'occasion de la rencontrer telle qu'il le désirait s'offrit d'elle même.

Le comte était descendu à l'hôtel du Nord, un des plus beaux de la ville.

Il alla à l'hôpital Saint-Georges pour consulter le médecin principal et, pendant qu'il l'attendait dans la salle d'attente qui précède son cabinet, la sœur Germaine entra.

C'est elle qui dirigeait la pharmacie de l'hôpital et son service l'appelait souvent auprès du secrétaire du médecin en chef.

En voyant le comte de Bellegarde, elle s'arrêta, elle se troubla, elle pâlit.

Mais lui, se levant, vint à elle.

— Camille, — lui dit-il d'une voix qu'une puissante émotion faisait trembler... — Camille !

La religieuse ne répondit pas ; ses yeux, après s'être fixés un instant sur lui, se baissèrent et une vive rougeur remplaça aussitôt la pâleur qui avait envahi son visage.

Le comte lui prit la main et la serra tendrement.

— Qui m'aurait dit que je vous retrouverais ici, Camille, sous ce voile religieux ?... Oh ! vous ne sauriez croire ce que votre vue a fait en moi depuis hier. — Jamais de ma vie je n'ai ressenti à la fois un bonheur plus grand et une douleur plus pénible. — Le passé s'est levé devant moi et les remords qui m'assaillaient depuis longtemps me torturent cruellement. — J'ai honte de mon abandon et je sens que je n'avais pas compris votre amour. — Mais en vous retrouvant aujourd'hui, toujours aussi belle, en sentant que vous m'aimez encore...

Et comme elle levait les yeux et cherchait à dégager faiblement sa main de la sienne, comme si elle eût voulu protester contre ce qu'elle venait d'entendre :

— Oui, vous m'aimez encore, Camille, dit M. de Bellegarde en s'interrompant : — Ne le niez pas, je vous en supplie ! Je le vois, je le sens ! Votre visage vous trahit !

Il l'attira tendrement à lui.

— Camille, dit-il d'une voix faible et émue, et notre fils ?

Alors, la religieuse la regarda en face.

— Il est plus heureux que moi, répondit-elle ; — il est mort !

— Mort !

— Oui, mort depuis longtemps. — Sans cela, serais-je ce que je suis ? l'aurais-je abandonné ? — Il ne me restait que lui sur la terre.

(A suivre.)